

GORGES DU RUISSEAU D'AMONDANS ET DE MALANS



Date d'arrêté ou de décret : 05/11/1942

Surface : 6.02 ha

Fiche éditée le : 20 novembre 2004

Commune : Amondans, Malans



© IGN - PARIS 1998 - SCAN25 ©

Pour une définition cadastrale du périmètre du site, il convient de se référer au texte réglementaire classant ou inscrivant le site. Le périmètre figurant sur cette carte n'est pas opposable aux tiers.



— Périmètre du site

